

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-106

SERVICE : Direction des Ressources Humaines

OBJET : Contrats d'apprentissage - actualisation des secteurs d'activité, des directions et services qui peuvent avoir recours aux contrats d'apprentissage ;

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2022-056 en date du 20 juin 2022 donnant délégation au Président pour l'actualisation des secteurs d'activité, des directions et services qui peuvent avoir recours aux contrats d'apprentissage ;

VU l'arrêté n° 23-17 en date du 20 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature du Président au 8^e Vice-Président, Monsieur Sébastien GOBERT, dans le domaine des Sports, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

DECIDE

DE METTRE EN ŒUVRE les dispositions relatives aux contrats d'apprentissage au sein des directions et services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et des communes de l'ex-Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse suivants :

- Direction de l'aménagement, du projet de territoire et foncier,
- Direction de l'habitat, rénovation et médiation urbaines,
- Direction du tourisme,
- Direction de la préservation et de la gestion des ressources,

- Direction de la cohésion sociale,
- Direction des sports,
- Directions des pôles territoriaux,
- Direction de la voirie et des espaces publics,
- Direction du grand cycle de l'Eau,
- Direction de la gestion des déchets,
- Direction des affaires juridiques et de l'administration générale,
- Direction des ressources humaines,
- Direction des systèmes d'Information,
- Direction de la construction, du patrimoine et des moyens généraux,
- Direction de la communication,
- Communes de l'ex-Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le 15 mai 2024.

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,**

Sébastien GOBERT
Délégué aux Sports, à l'Administration Générale
et aux Ressources Humaines

